

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
02/11/2023		
Date d'affichage		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération : 2023-089-CC

OBJET : ENVIRONNEMENT - SMAELT - Représentants de la CoPLER

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2023-089-CC

OBJET : ENVIRONNEMENT - SMAELT - Représentants de la CoPLER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER) ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche (SMAELT)

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-50-CC en date du 29 juin 2023 approuvant l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche (SMAELT) à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la CoPLER au comité syndical du SMAELT : 2 élus titulaires et 1 suppléant

Pour les élus titulaires les candidats sont :

- Timothée CRIONAY
- Romain COQUARD

Pour l'élu suppléant, le candidat est :

- Pascal GALICHET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Timothée CRIONAY et Romain COQUARD comme représentants titulaires et de Monsieur Pascal GALICHET comme représentant suppléant.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint Symphorien de Lay,
Le 9 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN